



L'Agenda 21 au service du développement durable

Dotée d'une biodiversité exceptionnelle, la France est le premier pays visité au monde. Ses ressources doivent faire l'objet d'une politique exemplaire en matière d'exploitation touristique. À ce titre, les gestionnaires d'espaces naturels ont la difficile responsabilité de prévenir l'impact du tourisme sur l'environnement. Mais que faire, seul, face à l'enjeu touristique? Que ferions-nous d'espaces naturels sous cloches? Toutes les parties prenantes du territoire doivent agir de concert.

Parler des attentes économiques et sociales, c'est élargir les responsabilités des parties prenantes au-delà de questions quantifiables et cantonnées à un espace visité. Pour les espaces naturels, la démarche Agenda 21 territorial (cf. encadré) constitue une réponse permettant aux acteurs locaux de se réapproprier leur destin dans une dynamique territoriale dont ils sont les décideurs. C'est le cas par exemple de la démarche engagée sur la commune de Sainte-Anne, au sud de la Martinique. Celle-ci abrite la plage des Salines et constitue le troisième site touristique français, avec deux millions et demi de visiteurs par an. Cette fréquentation induit des pressions et des risques non négligeables pour ce patrimoine naturel remarquable. Par ailleurs, l'équipe municipale veut que ces atouts de développement profitent à la population locale.

Depuis 2000, le conseil municipal s'est donc engagé dans un plan de développement durable et solidaire, en y associant étroitement l'État, l'Europe et ses partenaires régionaux, tant publics que privés. Parallèlement, elle a impliqué fortement la population dans les travaux de diagnostic et d'outils de planification, en s'appuyant sur le conseil des sages (neuf élus), le conseil municipal des enfants (vingt-sept jeunes), le Forum intergénérationnelles (deux cents personnes), construisant au fil des années une appropriation réelle des habitants.

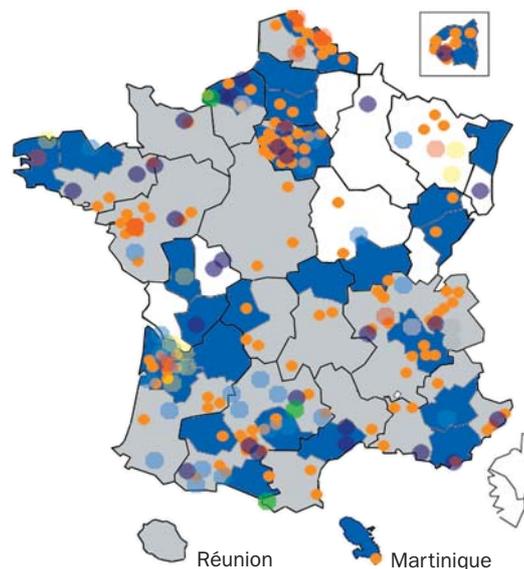
L'Agenda 21 local a été lancé en février 2003 avec la participation de plus de trois cents habitants puis il a

L'AGENDA 21 DÉVELOPPÉ EN MARTINIQUE VISE UN DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES.
PHOTO CI-DESSUS : MARCHÉ DE SAINTE-ANNE.

convaincu d'autres élus de l'île à s'engager à leur tour. L'élaboration du plan de développement durable et solidaire (2000), de la Charte de l'environnement et de l'Agenda 21 (2003) traduisent un objectif de développement fondé sur la maîtrise des activités touristiques et des autres activités traditionnelles (agriculture, pêche, artisanat), la préservation des ressources naturelles, en particulier par la maîtrise foncière, le partage des retombées économiques et sociales et le renforcement des compétences, en particulier des jeunes, dans la perspective des emplois nouveaux générés par le tourisme durable (aquaculture, écotourisme...).

Répartition des Agendas 21 en France

- Communes
- C. de communes
- Synd. mixtes
- Pays
- C. d'agglomération
- C. urbaines
- Parcs naturels régionaux
- Départements
- Régions



Source : Antoine Charlot - Comité 21, 2007

Chaque année se joue la plus importante migration de l'histoire de l'humanité: le tourisme. Et, si l'on en croit les prévisions de l'Organisation mondiale du tourisme, le mouvement n'est pas près de s'arrêter. La filière touristique représente environ 11% du PIB mondial, 8% de l'emploi mondial. Elle se caractérise par une croissance soutenue estimée à plus de 4% par an pour les dix prochaines années. Les 842 millions de voyageurs dans le monde en 2006 feront bien pâle figure face au milliard et demi de touristes qui sillonneront les routes à l'horizon 2020...

© wikipedia



La préparation et le lancement de l'Agenda 21 ont pu s'appuyer à la fois sur des diagnostics et des outils de planification (plan de développement durable et solidaire; schéma d'urbanisme et d'aménagement; plan de déplacement de la commune) et sur une approche sociale très volontariste, tant sur le plan de l'éducation des Saintannais que sur celui de l'identification d'emplois liés à

la démarche.

À l'aune de cet exemple, il s'agit maintenant pour les gestionnaires d'espaces naturels de s'inviter aux travaux en cours dans le cadre des Agendas 21 locaux.

Pour savoir si votre commune, département ou région sont porteurs d'une telle initiative, vous pouvez accéder au portail des Agendas 21 en France (www.agenda21france.org) ou à l'observatoire des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable (www.dd-pratiques.org). ■

UGO TOSELLI

CHARGÉ DE PROJETS ÉCONOMIE RESPONSABLE ET TOURISME - AGENDA 21

>>> Mél: toselli@comite21.org

L'AGENDA 21 DÉBUTE PAR UN DIAGNOSTIC :

- Un état des lieux du territoire (histoire, ressources, forces et faiblesses, état/pression/réponses...).
- Une évaluation des politiques menées au regard du développement durable.

Ce double apport donne les informations nécessaires à l'engagement d'un dialogue avec les acteurs du territoire et les habitants.

L'expérience montre que le partage de la réflexion est souvent difficile, mais toujours enrichissant pour le porteur du projet d'Agenda 21.

L'écriture du plan d'actions doit restituer les propositions émises durant la concertation en les hiérarchisant et en les disposant selon un calendrier (d'où le nom d'agenda). Le plan doit pouvoir être évalué au moyen d'indicateurs fiables et crédibles. Concrètement, cela signifie que chaque proposition est analysée en termes de pertinence globale et vis-à-vis des compétences de la collectivité, d'incidence financière mais aussi en termes d'impacts environnementaux et sociaux. Ce plan est ensuite soumis aux élus qui le modifient avant de le voter. On entre alors dans la phase de mise en œuvre de l'Agenda 21 qui, en théorie, n'est jamais terminée... ■

Source : Wikipédia

>>> Énergies renouvelables

Exemplarité, démarche, astuces et résultats

À la Réunion, au sein de la Réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière, la production d'énergie propre a pris corps à l'occasion de la rédaction du second plan quinquennal de gestion portant sur la période 2001-2005: étude-diagnostic, mise en place de mesures visant à un meilleur contrôle de la consommation, réalisation d'un générateur solaire photovoltaïque de 105 m² avec modules de sécurisation et d'animation pédagogique, chauffe-eau solaire et chauffage au bois (granulés de bois et bûches). Un second volet portant sur le remplacement de la chaudière de chauffage central se trouve d'ores et déjà programmé dans le troisième plan de gestion. Bilan: une production d'électricité trois à trois fois et demie supérieure à la consommation, une quasi-autonomie en eau chaude sanitaire, des bureaux d'ores et déjà chauffés au bois en lieu et place du fuel ou de l'électricité.

Accessible, oui ; facile, pas du tout. Et si l'investissement se révèle tout de même important (un peu plus de 200 000 euros), le gestionnaire s'y retrouve très vite en termes financiers et d'image. Le retour sur investissement sera de l'ordre de cinq ans compte tenu de la part d'autofinancement de l'ordre de 10% restée à la charge de l'association gestionnaire.

Est-ce pour autant accessible à la plupart des gestionnaires? Accessible, oui; facile, pas du tout car extrêmement compliqué à monter sur un plan technique, administratif et financier. D'où la nécessité de travailler en réseau afin que l'expérience de quelques-uns puisse bénéficier au plus grand nombre: montage financier initial, astuces pour obtenir le tarif le plus élevé en cas de vente d'électricité à EDF, obtention des autorisations diverses et variées comme de l'obligation d'achat de l'énergie produite par EDF, politique connexe d'animation à mettre en œuvre, actions de sensibilisation et de formation d'élus et du grand public, les champs d'application de cette nécessaire mise en réseau sont immenses et les synergies évidentes.

Les espaces protégés vont devoir désormais intégrer l'ensemble des nouveaux défis environnementaux et se révéler exemplaires dans l'application des solutions à apporter. Ce sera, à n'en pas douter, le grand chantier de la prochaine décennie. ■

ALAIN DAL MOLIN - RESPONSABLE DE LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG DE LA MAZIÈRE.

>>> Mél: rnmaziere.adm@cegetel.net



LE GÉNÉRATEUR SOLAIRE DE LA RÉSERVE DE LA MAZIÈRE.

© RNN de l'étang de la Mazière